

# Fonction « d'Animateur sportif » de club

Navigation sportive/Déplacement sportif/Epreuve de club

## CHOIX DES CHAMPS DE COMPETENCE

- **Navigation sportive** : l'animateur club organise et anime des séances de voile dans son club
- **Déplacement sportif** : il aide à l'organisation et accompagnement sur épreuve
- **Epreuve du club** : il organise et arbitre les régates de grade 5 C

## EXIGENCES PREALABLES A LA FONCTION D'ANIMATEUR CLUB

- Licence FFVoile en cours de validité.
- Niveau 3 FFVoile préconisé.

## PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE LA FONCTION

La Fonction est attribuée par le président du club. Il détermine en accord avec son Conseil d'Administration, la nomination des Animateurs de Club (vote en C.A), et s'assure que ces personnes disposent des compétences sécuritaires requises par la fonction.

## RECOMMANDATION DE LA LIGUE

La Ligue propose une certification des compétences dans le domaine de la sécurité (UCC1). Elle recommande la participation à cette formation avant l'entrée en fonction (formation accessible à tout âge, certification à partir de 16 ans).

## FORMATION A LA CARTE (théorique et pratique)

### SECURITAIRE

Unités de Compétences Capitalisables 1 et 2 (UCC):

- UCC1 : Sécuriser le contexte de la pratique
- UCC2 : Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants

Temps de formation : 2 jours consécutifs

- Samedi 18 et dimanche 19 septembre 2010 - Montagny Les Beaune, salle des associations - 10 h à 17 h

### DEMARCHE D'ENSEIGNEMENT

Temps de formation : 4 jours non consécutifs

- Samedi 2, dimanche 3 octobre 2010 et samedi 6, dimanche 7 novembre 2010 - Lieux à définir - 10 h à 17 h

## CERTIFICATION

UCC1 à partir de 16 ans, par une mise en situation sur des cas d'urgence simulée (public en auto encadrement).

L'UCC1 certifié déclenchera l'ouverture d'un livret de formation.

Cet UCC est le tronc commun pour l'ensemble des diplômes fédéraux.

---

## COÛT DE LA FORMATION

- Frais technique : 15 € par jour de formation (à régler à l'entrée de chaque session)
- Ne comprend pas les frais d'hébergement ni de restauration. Ces frais supplémentaires vous seront communiqués en fonction des lieux de formation.
- Déplacement à la charge des stagiaires.

Possibilité de prise en charge des coûts de formation par votre club et Comité Départemental. En faire individuellement la demande.

---

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Ghislain BRUGNOT: 06 64 73 08 50 ghislain.brugnot3@libertysurf.fr  
Ligue de Voile : 03 80 41 79 55

\* Si le niveau est jugé insuffisant, possibilité d'effectuer la certification à tout moment au sein de votre club.